

**Assemblée générale**

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale  
24 juin 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de 36<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 23 mars 2009, à 10 heures

*Président* : M. Bródi ..... (Hongrie)  
*Présidente du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires* : M<sup>me</sup> McLurg

**Sommaire**

Point 118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009  
(*suite*)

*Informatique et télématique, continuité des opérations et reprise après  
sinistre : arrangements concernant le centre informatique secondaire du Siège  
— Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal  
2008-2009 au titre des chapitres 28D et 36*

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite)**

*Informatique et télématique, continuité des opérations et reprise après sinistre : arrangements concernant le centre informatique secondaire du Siège -- Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 au titre des chapitres 28D et 36 (A/63/743 et A/63/774)*

1. **M. Choi** Soon-hong (Directeur général de l'informatique), présentant le rapport du Secrétaire général (A/63/743), rappelle que le Secrétariat dépend de tout un éventail de systèmes informatiques et télématiques pour appuyer ses propres activités, assurer la coordination avec les États Membres, les organismes du système des Nations Unies et les autres parties prenantes, informer le grand public de son action et organiser les débats des commissions et autres organes. L'indisponibilité de l'un des principaux systèmes aurait des répercussions considérables sur les activités stratégiques et les programmes de l'Organisation, qui pourrait se trouver entière/ment paralysée.

2. Pendant la partie principale de sa soixante-troisième session, l'Assemblée générale a examiné une proposition du Secrétaire général consistant à créer un centre informatique secondaire dans le bâtiment du United Nations Federal Credit Union à Long Island City, mais ne s'est pas prononcée à ce sujet, en raison en raison de la hausse considérable des prévisions de dépenses correspondant à ce projet. La proposition était motivée par la nécessité de remplacer d'urgence le centre secondaire situé dans l'immeuble de la United Nations Development Corporation (DC2), qui n'est plus fiable. L'objectif visé par la création d'un nouveau centre est de limiter les risques lors du transfert du centre principal dans le bâtiment de la pelouse Nord programmé dans le plan-cadre d'équipement et d'assurer à long terme la fiabilité des systèmes informatiques dont l'Organisation a besoin pour ses activités.

3. Le rapport dont la Commission est saisie décrit les problèmes dus à l'insuffisance des installations électriques et des systèmes de refroidissement du centre situé dans le bâtiment DC2, lequel est en outre dépourvu d'une alimentation de secours. Depuis l'été 2008, il a fallu à plusieurs reprises arrêter plusieurs

systèmes essentiels afin de limiter les problèmes de surchauffe. Les installations électriques du bâtiment DC2 sont pratiquement saturées, ce qui limite les options qui peuvent être envisagées pour régler les problèmes d'alimentation et de refroidissement. Cet état de choses interdit de faire de ce centre le centre informatique principal pendant le transfert des systèmes dans le bâtiment de la pelouse Nord. En effet, on augmenterait ainsi sensiblement les risques déjà importants associés à son utilisation. Les membres de la Commission sont invités à visiter le centre pour se rendre compte eux-mêmes de la détérioration de la situation.

4. Le nouveau centre informatique secondaire doit être pleinement opérationnel fin octobre 2009 au plus tard pour éviter de perturber le déroulement du plan-cadre d'équipement. Étant donné qu'il n'est pas envisageable de construire un centre informatique, faute de temps, la solution proposée consiste à louer et équiper un centre informatique prêt à l'emploi déjà doté de planchers surélevés, de dispositifs d'alimentation électrique et de refroidissement, de systèmes d'alimentation de secours et autres infrastructures. On trouve dans la région de New York, du New Jersey et du Connecticut des installations de ce type qui peuvent être prises à bail pour des périodes de durée variable, avec la possibilité d'augmenter ou de réduire la capacité selon les besoins. Dans cette formule, le Centre international de calcul serait chargé de fournir le matériel informatique et de gérer le centre.

5. Avant qu'il ne soit trop tard, il faut parer à l'éventualité d'interruptions prolongées des opérations du centre informatique qui perturberaient, voire paralyseraient complètement les activités de l'Organisation pendant la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, même si cette éventualité est difficile à imaginer. La proposition du Secrétaire général offre l'avantage de réduire les risques associés au déménagement du centre informatique principal pendant l'exécution du plan-cadre d'équipement.

6. **M<sup>me</sup> McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/63/774), rappelle que le Secrétaire général a mis en garde contre les risques de retard et de surcoût qu'entraînerait l'incapacité de respecter le calendrier indiqué dans sa proposition relative à la création d'un nouveau centre informatique. De l'avis du Comité

consultatif, le projet relatif à ce centre a été mal planifié et mal géré et la nouvelle proposition ne semble pas de nature à limiter suffisamment les risques, contrairement à ce que l'Assemblée générale a demandé dans sa résolution 63/262.

7. Sachant depuis un certain temps qu'il faudrait disposer d'un centre secondaire et tenir compte des contraintes liées au plan-cadre d'équipement, le Secrétariat aurait pu agir avec plus de clairvoyance, prévoir les problèmes potentiels afin d'éviter les retards, se préparer à différentes éventualités et se donner le temps de mettre au point des solutions économiques, éprouvées et technologiquement fiables. Il aurait été plus facile au Comité consultatif d'évaluer la proposition du Secrétaire général si celle-ci avait inclus davantage d'informations chiffrées sur le coût du projet, notamment une analyse des dépenses à prévoir sur toute la durée de celui-ci et une étude comparative du coût des options consistant respectivement à louer le matériel ou à en faire l'acquisition.

8. En dépit de ces réserves, le Comité consultatif est conscient que la mise en place d'un centre informatique secondaire fiable est indispensable au bon déroulement du plan-cadre d'équipement et que l'interruption de certains services informatiques perturberait le fonctionnement de l'Organisation dans son ensemble. En raison des contraintes de temps, il ne peut que recommander à l'Assemblée générale d'approuver la proposition présentée. Toutefois, le projet ne pourra être mené à bon terme que si l'on remédie aux carences chroniques constatées dans sa planification et sa gestion. Enfin, il faut revoir la stratégie de transfert afin de rechercher des sources d'économie.

9. Le Secrétaire général devrait être prié d'assurer une direction et une gestion efficaces du projet, de définir clairement les rôles et les responsabilités, de suivre de près les réalisations au regard des objectifs fixés, de mettre en place des procédures garantissant l'application rapide de mesures correctives en cas de problèmes et d'instituer des mécanismes de responsabilisation des individus dans leur domaine de compétence. Le Comité consultatif recommande aussi que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire appel aux services d'un expert indépendant possédant une grande expérience du transfert des centres informatiques, qui aurait pour mission de

valider le plan d'exécution du projet et de donner des conseils à l'équipe chargée de l'exécuter.

10. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la formule de partage des coûts du nouveau centre informatique proposée par le Secrétaire général, mais il recommande que celui-ci soit invité par l'Assemblée générale à réviser la méthode de répartition des dépenses entre le budget ordinaire et les budgets de maintien de la paix et à envisager la possibilité d'adopter une formule commune de partage des coûts entre les opérations de maintien de la paix et les autres opérations de l'Organisation.

11. Enfin, le Comité consultatif tient à souligner qu'il a dû présenter son rapport à la Cinquième Commission dans des délais extrêmement serrés, ce qui a n'a pas été sans conséquences. La date de présentation du rapport du Secrétaire général a dicté la date de ses propres travaux, qui ont démarré pendant la première semaine de mars 2009. Vu les nombreuses incidences et la complexité de la proposition du Secrétaire général, le Comité a dû demander un grand nombre d'informations complémentaires. Il lui a aussi semblé utile pour éclairer ses débats de visiter les centres informatiques primaire et secondaire existants.

12. Ayant reçu le dernier complément d'information demandé dans la matinée du 18 mars, le Comité consultatif a mis la dernière main à son rapport et l'a transmis pour traitement le même jour. La Cinquième Commission n'ignore pas que le Comité devait travailler simultanément sur un certain nombre de rapports relatifs à des questions pour lesquelles les informations nécessaires ne lui sont parvenues que vers la fin de la première partie de la reprise de la soixante-troisième session.

13. **M. Abdelmannan** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les investissements dans les technologies de l'information et des communications sont essentiels pour le bon déroulement de l'ensemble des activités de l'Organisation et comme facteur d'efficacité, de transparence et de responsabilisation. L'Organisation doit aussi être en mesure de faire face aux situations de crise susceptibles de paralyser les éléments vitaux de son infostructure.

14. Le Groupe note que la proposition initiale du Secrétariat consistant à installer le centre informatique secondaire dans le bâtiment du United Nations Federal Credit Union à Long Island City a été abandonnée non

sans que de l'argent ait été engagé à fonds perdus du fait de la signature d'un bail de dix ans. Il est donc préoccupant de retrouver dans la nouvelle proposition du Secrétaire général certaines des lacunes qu'on a eu à déplorer précédemment. L'Organisation se trouve dans l'obligation de prendre une décision stratégique qui suppose des investissements considérables sans disposer d'analyses et autres éléments d'information suffisants. Le Groupe n'est pas convaincu que la proposition à l'examen soit la plus économique ni la plus réaliste, ni même qu'elle puisse être mise en œuvre dans les délais prévus.

15. La nouvelle proposition n'est pas conforme aux demandes formulées par l'Assemblée générale, qui a préconisé de consolider les systèmes dans des centres informatiques et de définir leur ordre de priorité afin de réduire le plus possible le coût du dispositif de continuité des opérations et de reprise après sinistre. Il est décevant que le Secrétariat n'ait pas encore établi la classification des systèmes essentiels et non essentiels qui permettrait de hiérarchiser les systèmes à sauvegarder dans le centre secondaire. De plus, les nombreux déménagements prévus par la proposition comportent des risques élevés, sont coûteux et mobiliseront nombre de fonctionnaires spécialisés sur une longue période durant laquelle les intéressés ne pourront pas participer à l'exécution d'autres projets s'inscrivant dans le cadre de la stratégie informatique, tels que la mise en place du progiciel de gestion intégré. De plus, la proposition ne prévoit pas de dispositions visant à assurer la sécurité et à préserver la confidentialité des données de l'Organisation, un point particulièrement préoccupant quand on sait qu'il est prévu de louer un centre informatique fourni par un prestataire.

16. Comme le Comité consultatif, le Groupe considère que la planification et la gestion du projet souffrent de lacunes persistantes qui semblent s'expliquer par de constantes improvisations dues à l'incapacité d'anticiper les problèmes et d'évaluer les besoins stratégiques à long terme. Il n'est pas convaincu que les retards sont imputables en partie au fait qu'il a fallu revoir la stratégie adoptée en ce qui concerne le centre informatique secondaire eu égard aux principes énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262, mais les attribue plutôt au manque de planification et de coordination et au non-respect des règles en vigueur. Il n'en veut pour preuve que la manière désastreuse dont a été mené le projet de

création d'un centre informatique à Long Island City, pour laquelle une autorisation d'engagement de dépenses a été accordée sans que la Cinquième Commission ait été consultée et ait pu donner son accord. Le Groupe a donc l'intention de demander des éclaircissements sur tous ces points.

17. **M. Plunkett** (Canada), prenant également la parole au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que l'Organisation ne peut opérer de manière moderne, efficace et efficiente sans se doter de moyens informatiques et télématiques appropriés, une réalité que l'Assemblée générale a su reconnaître en décembre 2008, en approuvant la nouvelle stratégie informatique et la mise en place d'un nouveau progiciel de gestion intégré.

18. La situation découlant de l'abandon de la proposition initiale du Secrétaire général relative au centre informatique secondaire est préoccupante en raison de l'imminence du déménagement du centre primaire dans le bâtiment de la pelouse Nord, de la forte probabilité d'un surcoût et des risques posés pour les données et les services informatiques. Bien entendu, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande auraient préféré qu'on leur soumette un plan unifié de continuité des opérations et de reprise après sinistre, mais ils accueillent avec satisfaction la nouvelle proposition sachant que la priorité est de trouver une solution viable pour la création d'un centre secondaire.

19. Bien que déterminées à fournir au Secrétariat les moyens nécessaires à l'établissement d'un dispositif de continuité des opérations et de reprise après sinistre, les trois délégations concernées veulent être assurées qu'on a épuisé toutes les possibilités d'économie offertes par les opérations de consolidation et de hiérarchisation et que les demandes de crédits additionnels peuvent être dûment justifiées. En ce qui concerne les délais d'exécution du projet, elles veulent aussi obtenir l'assurance que la solution envisagée ne viendra pas perturber le déroulement du plan-cadre d'équipement.

20. **M. Gürber** (Suisse) dit qu'en ce qui concerne les dispositions à adopter pour la création d'un centre informatique secondaire, la décision de la Commission est facile à prendre puisqu'une seule option est présentée. Sa délégation aurait préféré devoir choisir entre plusieurs solutions viables. Elle n'a pas grand-chose à ajouter au constat pour le moins sombre fait par le Comité consultatif. La Cinquième Commission

ne dispose pas d'assez d'éléments d'information sur la nouvelle proposition, dont elle ne sait pas si elle produira les résultats souhaités et que de toute façon elle n'a pas le temps d'examiner de façon approfondie. Malgré cela, aucune autre proposition rationnelle, économique et réaliste n'a été avancée.

21. Consciente du danger qu'il y a aurait à ignorer l'importance de dispositifs de sécurité informatique et de continuité des opérations, la délégation suisse considère que le refus d'approuver la nouvelle proposition pénaliserait ceux qui, sur le terrain en particulier, ont besoin que l'Organisation soit capable de s'acquitter de ses mandats de manière fiable et sans interruption. Faute d'alternative, elle préconise d'examiner le projet de location d'un centre informatique avec pour objectif de savoir plus précisément en quoi il consiste et d'étudier les moyens de le rendre aussi économique que possible.

22. **M. Ronaghan** (États-Unis d'Amérique) dit que l'Organisation doit pouvoir compter en permanence sur ses services informatiques et posséder un système de sauvegarde pleinement opérationnel afin de réduire le risque de devoir se passer de services indispensables et de perdre des informations vitales. Les problèmes posés par la création d'un centre informatique secondaire sont le signe de carences préoccupantes dans la planification. La délégation américaine voudrait que le Secrétariat indique les mesures qu'il a prises pour y remédier et donne l'assurance que la proposition du Secrétaire général est la solution la meilleure et la plus économique et constitue un moyen suffisant de limiter les risques.

23. La délégation américaine espère que le Secrétariat saura dorénavant mieux anticiper les besoins en ce qui concerne non seulement le projet à l'examen mais aussi tous les volets de la stratégie informatique initiée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262. Elle est consciente que le fait de ne pas prendre de décision au sujet du centre informatique secondaire aurait des répercussions sur le plan-cadre d'équipement, mais elle regrette de devoir le faire sans le bénéfice d'analyses complémentaires, les avis du Comité consultatif étant là toutefois pour servir de base au débat. Le Secrétariat ne devrait pas perdre de vue qu'en période de grandes difficultés économiques et de hausse rapide des dépenses inscrites tant au budget ordinaire qu'aux budgets de maintien de la paix, les fonds fournis par les États Membres doivent être utilisés de manière efficiente, efficace et transparente.

## Questions diverses

24. **M. Abdelmannan** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe rappelle une fois de plus un principe pour lui bien établi qui veut que les documents soient publiés dans les six langues officielles dans les délais prescrits. Toutefois, bien que préoccupé par le problème des retards chroniques observés dans la parution des documents, il tient à prendre ses distances par rapport aux attaques injustifiées dont le Comité consultatif et sa Présidente ont été l'objet de la part de certaines délégations pendant la trente-cinquième séance. Rien dans les faits ne justifie de jeter le blâme sur le Comité consultatif. En 2008, la Cinquième Commission a recommandé que celui-ci prolonge ses sessions de deux semaines pour qu'il puisse faire face à l'augmentation de sa charge de travail. Le Groupe félicite le Comité pour la qualité de ses rapports et pour le concours exceptionnel qu'il apporte au processus de prise de décision de la Commission en dépit de nombreuses difficultés, notamment la faible marge de manœuvre dont il dispose pour répartir sa charge de travail entre ses membres.

25. La Présidente du Comité consultatif n'est pas habilitée à déléguer ses pouvoirs comme bon lui semble au Vice-Président, lequel n'est pas rémunéré pour assumer cette fonction ou prendre en charge une partie du travail de la Présidente. Il est étrange de reprocher au Comité les défaillances d'ordre systémique de l'Organisation, telle que l'incapacité de lui soumettre dans les délais prévus les documents qu'il doit examiner. Ceux qui ont critiqué le Comité consultatif ne sont pas animés par la volonté ou le désir d'améliorer ses conditions de travail, ce qu'il faudrait pourtant faire d'urgence. Le Groupe invite ses partenaires à collaborer à la recherche d'une solution au lieu d'aggraver la situation.

*La séance est levée à 10 h 55.*